

Procès-Verbal du Conseil Municipal Du lundi 27 mars 2023 à 20h00

Le lundi 27 mars deux mille vingt-trois, à 20 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, en lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MOREIRA, Maire.

Étaient présents : Monsieur BALESTRO Yannick, Monsieur CLOAREC Frédéric, Monsieur COURTIER Dimitri, Monsieur DATY Gabriel, Monsieur HAQUIN Benoît, Madame HURTEL Céline, Monsieur JANY Fabien, Monsieur LACROIX Vincent, Madame LEIDING Océane, Monsieur MOREIRA Georges, Monsieur BESNARD Hervé, Madame DEROUBAIX Valérie.

Étaient absents : Madame AUDOUIN Karine, Monsieur CATUFFE Jean.

Pouvoir : aucuns

Secrétaire de séance : Monsieur COURTIER Dimitri.

Convocation du 21/03/2023.

Ordre du jour :

- 1/ Délibération suite à la démission du poste du premier adjoint (10')
- 2/ Délibération avec vote pour le remplacement du poste de premier adjoint (20')
- 3/ Point ressources humaines (15')
- 4/ Délibération logement employé Communal et terrain (10')
- 5/ Vote des comptes administratifs Eaux / Assainissement / Commune (30')
- 6/ Délibération sur la clôture et le transfert de l'eau CCPV (10')
- 7/ Délibération vote budget assainissement (10')
- 8/ Délibérations sur les durées d'amortissement des subventions (05')
- 9/ Délibération convention territorial global (05')
- 10/ Point recensement (10')
- 11/ Budget 2023 (10')
- 12/ Divers (15')

1/ Délibération suite à la démission du poste du premier

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le courrier de Madame La Préfète qui accepte la démission de Monsieur Jacques WAWZYNIAC de son poste de 1^{er} Adjoint.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission et décide à l'unanimité de renommer un 1^{er} Adjoint.

2/ Délibération avec vote pour le remplacement du poste de premier adjoint

Monsieur Le Maire fait un tour de table pour savoir si un conseiller veut se présenter au poste de premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote, un seul candidat se présente Monsieur DATY Gabriel.

Le conseil a désigné deux assesseurs au moins : Madame Valérie DEROUBAIX et Madame Océane LEIDING.

Sous la présidence de Monsieur Georges Moreira, Le Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du 1^{er} Adjoint. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art.L.2122-4, L2122-4 et L2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du 1^{er} Adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14 bulletins blancs : 2 bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés : 09

6 voix pour Monsieur Daty Gabriel

1 voix pour Monsieur Jany Fabien

Monsieur DATY Gabriel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint, et a été immédiatement installé.

3/ Point ressources humaines

Monsieur Le Maire informe son Conseil que Monsieur Marchand a quitté notre commune et doit rentre son logement au plus tard le 08 Juin 2023 et il ne fait plus parti du personnel en date du 09 Mars 2023.

4/ Délibération logement employé Communal et terrain

Monsieur Le Maire informe son Conseil que la fille de Monsieur Marchand Laurent souhaite reprendre le logement à son nom.

Après plusieurs échanges il a été convenu de faire passer un diagnostiqueur et de faire passer des agences pour estimer la maison en vente et en location ainsi que le terrain attenant à la maison.

5/ Vote des comptes administratifs Eaux / Assainissement / Commune

Monsieur le Maire présente aux Conseillers les comptes administratifs 2022 validés par la trésorerie. Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer les comptes administratifs 2022 Eau et Assainissement.

Eaux un excédent de 27 476.67 €

Assainissement un déficit de 16 645.58 €

Le vote du compte administratif de la Commune est reporté au prochain Conseil.

6/ Délibération sur la clôture et le transfert de l'eau

Monsieur Le Maire expose au Conseil la clôture du budget annexe eau potable et le transfert des excédents du budget annexe eau potable vers la Communauté de Communes du Pays de Valois.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité la clôture du budget annexe eau potable et le transfert des excédents.

7/ Délibération vote budget assainissement

Monsieur Le Maire informe son Conseil que ce point-là est reporté au prochain Conseil.

8/ Délibérations sur les durées d'amortissement des subventions

Monsieur Le Maire demande à son Conseil de voter pour la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées.

Monsieur Le Maire propose :

- Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
- Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national comme les réseaux très haut débit.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

9/ Délibération convention territoriale global

Monsieur Le Maire explique la convention territoriale globale entre nous et la CAF de l'Oise.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

10/ Point recensement

Monsieur Le Maire fait le point sur le déroulement du recensement et évoque que il y a eu très peu de retour de réponses internet et papier sur cette campagne.

11/ Budget 2023

Monsieur Le Maire informe son Conseil que ce point-là est reporté au prochain Conseil.

12/ Divers

Monsieur Le Maire informe son Conseil que le Géomètre le Cabinet Greuzat a confirmé que le mur de la salle des fêtes appartient bien à la commune.

Monsieur Le Maire propose à son Conseil de dissoudre le Budget CCAS et de l'inclure dans le budget Commune et de garder une commission CCAS sous l'approbation de la trésorerie de Crépy en Valois. Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Le Conseil informe Monsieur Le Maire de deux gros trous a reboucher sur la route d'Ognes.

Une épave de voiture est sur la commune, l'enlèvement est à la charge de la commune voir avec la gendarmerie la procédure pour la faire retirer.

Fin de la séance à 21h15.